

# Le Petit MOZÉEN

BULLETIN MUNICIPAL | DÉCEMBRE 2023

Une 6<sup>ème</sup> édition  
**INOUBLIABLE !**

La clôture du festival samedi 18 novembre a marqué la fin de **deux jours extraordinaires de spectacles, de musique et de feux**. Cet événement n'aurait pas été possible sans le soutien inestimable de nos généreux partenaires et mécènes, l'engagement dévoué des bénévoles, le travail acharné du comité des fêtes et de Kelly Baudry de l'agence Modul'Art pour la programmation et la coordination de l'événement, la précieuse contribution de la commission Animation et Culture et des élus mozéen(ne)s, et sans oublier, bien sûr, le public enthousiaste, venu nombreux pour partager ces moments magiques.

Ensemble, vous avez fait de cette édition du festival **un très beau succès et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !**

*L'équipe du festival*

[www.mozesurlouet.fr](http://www.mozesurlouet.fr)

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

Mozé  
sur  
Louët

# Compte rendu

## Conseil Municipal de MOZÉ-sur-LOUET du 7 novembre 2023

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, FRÉMY, MOUKADEME, PAULT, SÉCHET, MM. CUVELIER, MEUNIER, PELLOIN et QUILÉZ • Absent(e)s excusé(e)s : M. DAGUIN • Secrétaire de séance : Mme PAULT.

Mme BAUDONNIERE sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à une convention de servitudes avec ENEDIS. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

Le Conseil Municipal est informé de la démission de Monsieur DAGUIN, 1er adjoint.

### LOI APER (ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES) – MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

#### Exposé :

Mme le Maire indique que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR), après concertation avec leurs administrés.

Elle précise qu'il s'agit d'identifier des zones où la commune souhaite prioritairement voir s'implanter des projets de production d'énergie renouvelable terrestre (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Ces zones ne garantissent pas l'autorisation des projets, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors, à condition d'organiser un comité de projet.

Elle expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être prise pour la fin de l'année puis transmise au référent préfectoral.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de :

- mettre à disposition du public les cartographies des zones d'accélération par EnR et tout document qui permettra la compréhension du choix de la localisation des zones et de prévoir un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 20 novembre au 20 décembre,
- et d'organiser une consultation par voie électronique du 20 novembre au 20 décembre ([www.mozesurlouet.fr](http://www.mozesurlouet.fr))

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du Conseil municipal.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir arrêter les modalités de concertation sur ce dossier.

#### DCM 2023-53 Loi APER – Modalités de consultation du public

- Vu le code de l'environnement et son article R.121-19 relatif aux modalités de concertation,
- Vu la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023,
- Vu l'exposé de Mme le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour arrêter les modalités de concertation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Article 1 : arrête les modalités de concertation concernant la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables telles que citées ci-dessus,
- Article 2 : mandate Mme le Maire afin d'exécuter la présente délibération

### ALTER PUBLIC – APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIF A L'OBJET SOCIAL

Par délibération en date du 2 juin 2023, le Conseil d'Administration de la SPL Alter Public a approuvé le projet de modification statutaire relatif à la modification de l'objet social de la société.

Ce projet est lié à une réflexion stratégique menée par la SPL pour conduire des études sur les enjeux de gestions d'équipements publics ou d'intérêts généraux dans une logique de

soutien aux politiques publiques de développement durable et de transition écologique dans l'attente d'une création éventuelle d'un outil à l'échelle du Département et ainsi engager la SPL Alter Public dans un nouveau cycle de développement, autre que son activité d'Aménagement-Construction, autour des enjeux de gestion d'équipements urbains, en appui aux politiques publiques de ses collectivités actionnaires.

Ce projet de modification statutaire relatif à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public permettra à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants :

- Energie-Réseaux de Chaleur.
- Déplacement-Autopartage, avec la gestion du service « Citiz ».

Ces nouveaux domaines d'intervention doivent figurer expressément à l'objet social de la Société pour permettre aux collectivités actionnaires de déléguer ces activités à la SPL sans mise en concurrence, conformément à l'article L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de notre collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL Alter Public sur les modifications statutaires portant sur l'objet social ne peut intervenir sans une délibération préalable de notre assemblée délibérante approuvant le projet de modification statutaire. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

Au regard de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver le projet de modification de l'objet social et la modification corrélative des statuts de la SPL Alter Public sur la base du projet des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société en date du 2 juin 2023.

#### DCM 2023-54 Alter Public – Approbation du projet de modifications statutaires relatives à l'objet social

- Le Conseil Municipal,
- Vu les dispositions de l'article L.1524-1 Code général des collectivités territoriales,
  - Vu le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration d'Alter Public du 2 juin 2023,
  - Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Alter Public du 2 juin 2023,
  - Vu le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver le projet de modification de l'objet social de la SPL Alter Public en vue de permettre à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants : Energie-Réseaux de Chaleur et Déplacement-Autopartage, avec la gestion du service « Citiz » ;
- DECIDE d'approuver la modification corrélative de l'article 2 des statuts qui en résulte ;
- DECIDE de donner tous pouvoirs à son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour voter favorablement sur le projet des résolutions relatif à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – CONTRAT D'ENGAGEMENT PARTENAIRES - CHARGE DE COOPERATION

Lors de sa séance du 8 novembre 2022, le Conseil Municipal a validé l'avenant à la CTG, permettant aux communes de bénéficier du versement direct des fonds de la CAF pour leurs actions.

Lors des séances des 3 janvier et 7 février 2023, le Conseil a été amené à s'engager sur le contrat d'engagement partenaires du micro-territoire 2 (avec les communes de Denée, Rochefort, Chalonnnes et Chaudefonds). Cependant, l'organisation de ce micro-territoire étant toujours en cours de réflexion, notamment sur la commune pourteuse et employeur du futur animateur, chargé de coopération CTG du secteur, aucune décision n'a été prise à cette époque.

Le comité de suivi CTG du micro-territoire 2 réuni le 6 juillet a élaboré le budget prévisionnel 2023 relatif à la prise en charge communale du chargé de mission. La réflexion s'est poursuivie entre les communes puisqu'une réunion s'est tenue le 26 octobre pour décider des attendus du poste de chargé de coopération et des axes de travail.

#### DCM 2023-55 CTG – Contrat d'engagement partenaires – chargé de coopération

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer sur le contrat d'engagement partenaires et sur le budget prévisionnel 2023, donne son accord à l'unanimité.

### SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DES PAYS DE LA LOIRE – MISE EN PLACE D'UNE CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE (CRG)

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Afin de maintenir une gouvernance aussi large que possible, la Présidente de Région souhaite créer une « Conférence » élargie, nécessitant l'avis favorable de plus de 50 % des communes de la Région Pays de Loire.

Il est proposé aux conseils municipaux de valider une composition « sur mesure » comme suit : 120 membres votants dont :

- La Présidente du Conseil Régional
- 4 élus régionaux
- Les 71 Présidents d'EPCI
- Les 14 Présidents des SCOT
- 16 Maires
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

+ 19 membres siégeant à titre consultatif

#### DCM 2023-56 SRADDET Pays de la Loire – Mise en place d'une conférence régionale de gouvernance

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur la composition de la CRG proposée, à la majorité moins huit abstentions au regard du trop faible nombre de représentants des Maires.

### FINANCES – REGULARISATIONS COMPTABLES

• Omission d'écritures d'immobilisations en 2021 et 2022 à régulariser par le biais d'écritures d'ordre (sans incidence sur l'équilibre du budget)

- Amortissement AC 2021 manquant : 14 412.08 €
- Neutralisation AC 2021 manquant : 43 234.08 €

• Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes

Le comptable certifie qu'il n'a pas pu recouvrer les titres relatifs à la facturation enfance jeunesse pour motif de surendettement et sollicite l'admission en créances éteintes du montant de 602.57 €.

• Régularisation régie vente de livres

Lors de la visite de vérification opérée par le Trésor Public le 23 février, il a été constaté un déficit de 1 059.68 € correspondant à la valeur des livres « donnés » en cadeau lors des mariages. En effet, la vente de livres étant une prestation payante incluse dans la régie « Prestations diverses », les livres sortis auraient dû faire l'objet d'un encaissement.

#### DCM 2023-57 à 59 Régularisations comptables

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

L'année écoulée a été marquée par des difficultés particulières. Des conseillers ont démissionné pour des raisons privées, d'autres après des désaccords. La charge de l'élu est lourde et de plus en plus contraignante. C'est beaucoup de temps et d'énergie que personne ne peut mesurer quand il s'engage. Il ne suffit pas de prévenir, il faut le vivre au quotidien.

Cependant, « Il y a toujours du soleil au-dessus des nuages et il faut juste savoir prendre de la hauteur »

Ainsi, c'est avec plein d'espoir et de confiance que nous nous tournons vers les deux ans et demi restants de ce mandat en comptant sur votre soutien et votre compréhension pour que notre commune continue d'être un lieu de sérénité dans une période tourmentée.

Je profite de cet édit pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le vendredi 12 janvier à 19H, Espace Loisirs Le Coteau pour la cérémonie des vœux.

Joëlle BAUDONNIÈRE, Maire



## ASSOCIATIONS

### Les Cyranos de l'aubance à vos agendas !

Les Cyranos de l'Aubance ont retrouvé le chemin des planches. Les répétitions vont bon train. Les 7 acteurs préparent une comédie de Vivien Lheraux : " Avez-vous embrassé le coq " : une troupe de théâtre répète un célèbre vaudeville mais rien ne se passe comme prévu ! Le metteur en scène est au bord de la crise de nerf.

Les représentations auront lieu les 17, 18, 24, 25 février et 1 et 2 mars, à l'Espace Loisirs Le Coteau.



#### BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°5

Certaines dépenses nécessitent les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de fonctionnement	
c/6542 Pertes sur créances	+ 603.00 €
c/6718 Autres charges except.	+ 1 060.00 €
c/022 Dépenses imprévues	- 1 663.00 €
Dépenses d'investissement	
c/21318-091 Réfection toiture église	+ 3 600.00 €
c/21318-081 Réserve salle de sports	- 3 600.00 €
c/1068 Régul amortissement 2021	+ 14 412.08 €
c/198 régul neutralisation 202	+ 14 412.08 €
Recettes d'investissement	
c/28046 Régul amortissement 2021	+ 14 412.08 €
c/1068 Régul neutralisation 2021	+ 43 234.08 €

DCM 2023-60 Décision modificative n°5 du budget principal

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

#### ASSURANCES - REMBOURSEMENT FRANCHISE SUR SINISTRE BATIMENT

Suite à un sinistre causé par un élève à l'école du Petit Prince, l'assureur Responsabilité Civile a remboursé partiellement la commune, la franchise restant à la charge des parents.

Aussi, la commune doit solliciter ce remboursement de 181 € auprès de l'assuré, ce dernier ayant été informé par son assurance de la somme restant à devoir.

DCM 2023-61 Assurances - Remboursement franchise sinistre bâtiment

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

#### DESSERTE ELECTRIQUE - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur la zone d'activité, ENEDIS réalise des travaux qui doivent emprunter la propriété communale.

Une convention de servitudes à titre gracieux est présentée à la commune.

DCM 2023-62 Desserte électrique - Convention de servitudes avec ENEDIS

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- Décision n° 2023-15 du 6.10.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AC 445 et 50 située(s) « 4, rue St Samson »

- Décision n° 2023-16 du 19.10.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AA 133 située(s) « 5, rue des Charmes »

- Décision n° 2023-17 du 19.10.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) ZK 84 située(s) « 8, rue des Aubépines »

- Décision n° 2023-18 du 19.10.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AB 160 située(s) « 2, rue de la Coulée »

#### QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre

- Planning baptême/mariage

- Présentation analyse financière par Monsieur HARDOUIN, conseiller aux décideurs locaux, le mardi 9 janvier à 19H00

Fait à Mozé-sur-Louet le 13/11/2023  
Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE

## Santé Communale

La Commune de Mozé-sur-Louet a renouvelé l'offre Santé communale auprès d'AXA pour tous les habitants et professionnels de la commune.

Le principe est simple, pouvoir proposer une couverture santé aux administrés avec un tarif négocié par la commune (25% de remise pour les + de 60ans par exemple)

Il existe 3 formules de base dans lesquelles 3 renforts peuvent être ajoutés :

Hospitalisation, Optique/dentaire, Confort afin d'augmenter les remboursements dans ces domaines.

L'adhésion est facultative, mais n'hésitez pas à demander un devis pour savoir si vous pouvez faire des économies ou améliorer vos garanties.

Contact local :

Mr DESAIVRE Christophe  
07 86 45 85 64  
christophe.desaivre@axa.fr

## Action sociale

### Enfance jeunesse

Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de l'accès aux droits ou de l'animation de la vie sociale, la communauté de communes a mis en place la convention territoriale globale (CTG) en partenariat avec la CAF de Maine et Loire, les communes et les partenaires sociaux du territoire autour de 6 axes stratégiques :

- Mettre en place la gouvernance de la CTG et animer la convention.
- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la parentalité, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables aux coopérations, à la circulation de l'information et à un maillage cohérent de territoire.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie pour l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

A ce jour un chargé de coopération intervient sur notre secteur 2 qui comprend les communes de : Chalennes, Chaudfond, Val du Layon, Rochefort, Denée et Mozé-sur-Louet.

## L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide financière versée par le département. Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie qui correspondent à un GIR 1,2,3 ou 4, qui ont besoin d'une assistance pour accomplir des actes essentiels de la vie, sur présentation de certificat médical. Elle vous aide à rester chez vous, en finançant :

- Des aménagements dans votre loge-

ment : adaptation de salle de bain, rampe d'accès, siège de douche, rehausseur.

- Une partie des interventions à domicile : pour des tâches ménagères, aide aux courses, à la préparation des repas, aide à la toilette.
- Le soutien des proches avec l'aide au répit : séjours en hébergement temporaire, accueil de jour.

Le montant versé ne sera pas récupéré sur la succession.

Les demandes sont à effectuer soit directement auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) au **02 41 81 60 77** ou auprès du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de notre secteur au **02 41 80 68 13**

## ENTREPRISES

## Une nouvelle entreprise s'installe à Mozé !

J propose depuis le 1<sup>er</sup> septembre des séances de réflexologie plantaire et palmaire au 1 rue des Frenes à Mozé-sur-Louet.

La réflexologie est une méthode naturelle, manuelle et douce qui permet de prendre soin de soi tant au niveau physique que psychique et émotionnel.

Elle vise ainsi de par sa fonction régulatrice à soulager de nombreux maux et aussi à s'inscrire dans une hygiène de vie en prévention.

La technique que j'ai apprise au cours de ma formation de 15 mois au centre Marylène Bertin de Montaigu est issue

de la médecine traditionnelle chinoise qui prend en compte l'individu dans sa globalité.

Ma pratique en tant qu'infirmière en structure de soin depuis 19 ans et réflexologue à ce jour est basée sur une écoute bienveillante et tient compte de l'individualité de chacun.

Contactez Anne Laure Charles au **06 76 28 45 64**  
ou à **ale.charles35@gmail.com**



# Tout savoir

## sur les déchets diffus spécifiques

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) tels que les peintures et solvants font partie des déchets les plus nocifs pour la santé et l'environnement. C'est pourquoi les 3RD'Anjou travaillent avec EcoDDS pour en assurer le traitement.

Issus du bricolage et de l'entretien (liquide, solide, pâteux ou gazeux), les DDS contiennent des substances chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il est important de ne pas les jeter dans les poubelles ou dans les canalisations.

### Où se trouvent-ils dans la maison ?

- Dans le garage ou dans la cave (colles, mastics, peintures, enduits, décapants, polish, liquides de refroidissement, white spirit, antigels véhicule, etc.).
- Dans les placards (imperméabilisants, alcools, insecticides, etc.).
- Sous l'évier (déboucheurs, soudes, acides, etc.).
- Dans l'abri de jardin (engrais, chlores pour piscines, anti-mousse, phytosanitaires, etc.).

### Que faire de mes Déchets Diffus Spécifiques ?

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ayons le réflexe d'apporter nos déchets chimiques :

- Dans les déchèteries des 3RD'Anjou.
- En point de collecte, dont la liste est disponible sur le site internet d'EcoDDS.



### FOCUS sur les déchets "d'outillage du peintre" :

EcoDDS a obtenu l'agrément pour la gestion des déchets relevant de la catégorie «Outillages du Peintre». Cette nouvelle filière regroupe les accessoires nécessaires à l'application de la peinture.

Les déchèteries des 3RD'Anjou acceptent désormais les accessoires de cette filière.

# A Mozé-sur-Louet, on prends soin de nos mares !

**Mozé-sur-Louet, le Syndicat Layon Aubance Louets et l'association EDEN se sont mobilisés pour la restauration des mares.**

Créées de la main de l'homme, les mares étaient autrefois utiles pour un usage domestique (réserve d'eau) ou agricole (abreuvement des bêtes...). Depuis la modernisation et le changement des pratiques agricoles, de nombreuses mares ont disparu (urbanisation) ou ont été abandonnées (non entretenues). Pourtant ce sont de fabuleux réservoirs de biodiversité qui jouent un rôle important de filtration et de régulation de l'eau.



Cet été, la commune de Mozé-sur-Louet, propriétaire de la mare de la Roullière et de celle de la Fontaine du Mont a signé une convention avec le Syndicat Layon Aubance Louets pour permettre ses restaurations. Chacune des deux parties s'engagent d'une part à la remettre en état et d'autre part, à l'entretenir.

Cet automne, les arbres ont été élagués, les mares on été curées et les berges ont été adoucies pour un coût total de 3100 € HT.

Ce programme a été entièrement financé par le département de Maine-et-Loire, la Région des Pays de la Loire et le Syndicat Layon Aubance Louets.

Les mares retrouvent ainsi de la luminosité et de nombreuses espèces vont pouvoir s'y réinstaller. Pendant un an, le Syndicat Layon Aubance Louets et l'association EDEN réaliseront un suivi des espèces pour mesurer l'impact des travaux et s'assurer de l'amélioration de la biodiversité.

**Vous êtes propriétaire d'une mare à restaurer ?**  
Contacter l'association EDEN au **06 60 89 08 29** pour participer au programme 2024 de restauration de mares du Syndicat Layon Aubance Louets.

# Du côté de l'École Le Petit Prince

## Sport et sciences

Juste avant les vacances, des étudiants de l'IRSS sont venus faire une séance d'« EPS et sciences » à tous les élèves de l'école. De la maternelle au CM2, les enfants ont ainsi pu faire le lien entre activité physique et fonctionnement du corps.



Séance de modelage des parties du corps pour les plus jeunes.

## NON au harcèlement !

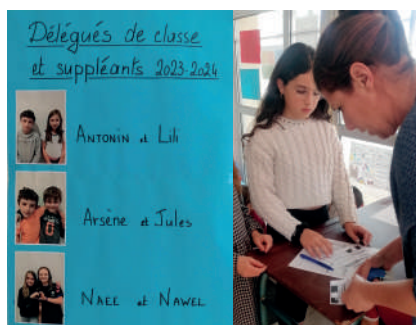
**Jeudi 9 novembre 2023 a eu lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.**

Ce mois de novembre a donc été placé sous le signe du "vivre ensemble", et les élèves des différentes classes vont être sensibilisés à ce problème de société à travers des débats, des lectures d'albums, des jeux de mise en scène, ou encore des réalisations plastiques.

Portraits des CP : Après avoir échangé sur la définition du harcèlement,



chaque élève a copié sur la photographie de son visage des mots méchants ou des sentiments que peuvent ressentir les élèves harcelés. Ces œuvres d'art seront exposées le **vendredi 15 décembre, lors des portes ouvertes de l'école.**



## Résultats des élections des délégués au conseil d'élèves :

Après plusieurs semaines d'intense préparation, les élections ont enfin eu lieu et tous les élèves du CP au CM2 ont pu voter pour le binôme qui les représentait le mieux.

Voici les binômes élus pour cette année 2023-2024

Bravo à eux, ainsi qu'à tous les autres candidats pour leur implication, leur sérieux et leur motivation !

## Du côté de l'APE



les goûts ou inspirations de chacun (plats, spirale, épis...). Merci à Jacky d'avoir ouvert les portes de l'Atelier Gagnon pour ces réalisations.

Un autre groupe s'est formé, de mamans cette fois, pour coudre des décorations dans de jolis tissus imprimés aux couleurs de Noël. Elles seront en vente à

Nous poursuivons nos actions sur le thème de Noël. Un groupe de 6 papas d'école s'est réuni pour fabriquer avec soin de beaux sapins en bois de qualité, de 2 tailles différentes. Merci à eux pour leur temps donné, leurs savoir-faire et leurs idées. Modulaires, il est possible de leur donner plusieurs formes selon

la « soirée de Noël » le 15 décembre lors des portes ouvertes de l'école pour les familles.

Ce même jour, ne soyez pas surpris de croiser dans nos rues Mozéennes des lampions illuminés tenus par les enfants. Nous avons à cœur de marquer Noël sous une forme différente avec eux et leur famille.

Nous vous souhaitons de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année.



# Du côté de l'École Le Prieuré

## Un petit déjeuner sportif à l'École Le Prieuré.



Dans le cadre de leur thème d'année sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, les classes de la maternelle au CM2 du Prieuré ont pris un petit déjeuner sportif à l'école le mardi 17 octobre.

Accompagnée de ses parrains et marraines de CM, la classe de Grande Section-CP faisait partie du premier service. Comme dans un self, munis d'un plateau, les enfants ont choisi parmi les différents aliments proposés. En lien avec ce qu'ils avaient appris en sciences quelques jours auparavant, on pouvait trouver sur les tables, des aliments bâtisseurs, tels que les œufs (une omelette avait d'ailleurs été préparée par les maîtresses), les flocons d'avoine, du fromage blanc, de la dinde..., des aliments énergétiques comme des amandes, des noix, des pruneaux, des raisins et des abricots secs. Et pour finir des aliments protecteurs tels que des fruits frais, des compotes, des jus de fruits. Mia, élève de CP, fera cette remarque : **« heureusement qu'on a des poules à l'école pour faire une omelette ! »**

Le deuxième service s'est déroulé de la même façon pour les élèves de la classe de CE avec leurs filleuls de la classe de Petite Section et de Moyenne Section. Clément, en CE2, en parlant de son filleul Anthonin, élève en PS dira : « Il adore les abricots secs. » Et un autre enfant de sa classe ajoutera : **« j'ai goûté pour la première fois aux flocons d'avoine et c'était très bon ! »**

De retour en classe, des enfants de CM lanceront cette idée : **« ce serait bien si on prenait le petit déjeuner à l'école tous les jours ! »**

## Le facteur est passé !...

Afin de travailler le repérage dans l'espace durant cette année scolaire, il est proposé aux enfants de chaque classe de partager avec leurs pairs une sortie,



une visite, un voyage en écrivant une carte postale. Ainsi les élèves doivent indiquer le lieu précis de leur sortie, décrire le type de paysage, raconter en quelques lignes ce qu'ils auront vécu et bien sûr poster leur carte postale à la classe concernée !

Durant le mois d'octobre, chaque classe a donc créé une boîte aux lettres et l'a installée à l'entrée.

Les enfants ont commencé à jouer le jeu durant les vacances de la Toussaint. En effet, le jour de la rentrée, ils se sont précipités pour savoir si le facteur était passé ! Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils ont ouvert la boîte aux lettres ! Des cartes postales étaient arrivées ! De Paris, de l'Occitanie... Une présentation orale à toute la classe par les expéditeurs s'en est ensuivie ! Le tour de France n'est pas fini ; il risque même de dépasser les frontières !

## Des séances de yoga dans toutes les classes



Outre le travail autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, fil conducteur du projet pédagogique de l'année, les enfants vont également aborder, au cours des semaines prochaines, les thèmes de la santé et du bien-être, parties intégrantes de la vie d'un sportif de haut niveau !

C'est ainsi qu'au cours du mois de novembre, les élèves de toutes les classes ont découvert le yoga et la sophrologie, compléments d'une pratique sportive, adoptés d'ailleurs par de nombreux sportifs célèbres tels que Zinedine Zidane, Novak Djokovic, Roger Federer...

Munis de leur tapis de sol, les enfants se sont allongés sur le sol et ont réalisé avec aisance les différentes postures indiquées par leur intervenante Anne-Sophie.

De retour en classe, Clélie de CM indiquera : **« je me sens toute calme, j'ai presque envie de dormir ! »**

**« J'ai hâte de recommencer la semaine prochaine ! », poursuivra Elena .**

Des séances de découverte du Tai-Chi et du Qi Gong sont également prévues au programme pour toute l'école.



# Mémento

## Médecins

**Dr ROUX - Dr BONNETBLANC**

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

## Pharmacie

**Mme Annabelle COINTEREAU**

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

## Dentistes

**Dr Elise CHOUKROUN**

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

## Masseurs-Kinésithérapeutes

**M. Philippe BOURDEAU**

**M. Fabrice MENANTEAU**

14, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Consultations sur rendez-vous : Lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00. Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Visites à domicile le mardi et jeudi matin.

## Osthéopathe

**Axel ZMANY**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

## Infirmières D.E.

**Mme Marie-Line MANCEAU**

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

## Assistante sociale

### Régime général

**Mme NUYTS**

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 10

## Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

## MSA

**Mme GUERINET**

Centre Social de Thouarcé

(mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

## Taxis

**TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann**

Tél. 06 45 79 47 17

**MT LOUISE TAXI - IDLKAID Abdellatif**

Tél. 06 58 62 38 45

## Serrurerie 24h/24, 7j/7

**Guillaume MARIE**

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

## Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

[bibliotheque@mosesurlouet.fr](mailto:bibliotheque@mosesurlouet.fr)

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

## Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Nicolas Pasquito

Tél. 06 87 91 76 07

## Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

## Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Tél. 02 41 45 31 66

## Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

## Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

## Correspondant du courrier de l'ouest

Philippe COSNARD

[ouphi49@gmail.com](mailto:ouphi49@gmail.com)

## Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - 07 86 45 85 64

# Agenda

## entraide Numérique

**Mardi 5 décembre**

Salle de l'Aubance de 9h30 à 11h30.

## Concert de Ste Cécile

**Dimanche 10 décembre**

Par la fanfare de l'Aubance.

Salle du Coteau - 11 h.

## Écoles Le Prieuré et Le Petit Prince

**Vendredi 15 décembre**

Soirées de Noël

dans la cour des écoles.

## Vœux du Maire

**Vendredi 12 janvier**

Espace Loisirs Le Coteau - 19 h.

## Enquête INSEE

**Fin 2023 - Début 2024**

L'institut national de la statistique et des études économiques réalise une enquête sur le cadre de vie. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Marie-Hélène ESNAULT, enquêtrice de l'INSEE, chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## Théâtre : Les Cyrano de l'Aubance

**17, 18, 24, 25 février**

**1 et 2 mars 2023**

## On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : [communication@mosesurlouet.fr](mailto:communication@mosesurlouet.fr) avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).